

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2015**

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT,

DESIGNE, **Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance

N° Acte : <b>2015 – Délib –129– CM 25/09/2015</b>	Classification : <b>5.7 : Intercommunalité</b>
---	--

**Objet : Délibération concordante modification des statuts**

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil de communauté et en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications.

N° Acte : <b>2015 – Délib –130 – CM 25/09/2015</b>	Classification : <b>9.1 : Autres domaines de compétences des Communes</b>
--	---

**Objet : Transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (Travaux neufs et maintenance)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

**DECIDE**

- **D'approuver** le transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairage public et maintenance » au SDEF.
- **D'approuver** le transfert de la compétence « entretien et maintenance des installations d'éclairage public » au SDEF.
- **D'approuver**, conformément à l'article 6 des statuts du SDEF, le transfert qui prend effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire soit le 1<sup>er</sup> octobre 2015.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.
- **Et dit** que les dépenses sont inscrites au budget de la commune.

N° Acte : <b>2015 – Délib – 131– CM 25/09/2015</b>	Classification : <b>4.5 – Régime indemnitaire</b>
--	---

**Objet : Révision du régime indemnitaire- délibération complémentaire au 03-07-2015.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** que l'attribution du régime indemnitaire s'effectuera dans la limite des taux individuels fixés pour chaque catégorie et grade figurant dans les tableaux annexés.

- **Approuve** les limites individuelles mentionnées pour chaque prime et indemnité par catégorie, grades selon les taux, barèmes et coefficients mentionnés aux tableaux
- **Dit** que les critères d'attribution sont ceux mentionnés dans la délibération du 3 juillet 2015.
- **Dit** que la revalorisation des barèmes et taux s'appliquera automatiquement, sans nouvelle délibération.
- **Précise** que les sommes nécessaires aux paiements de ces primes et indemnités sont prévues au budget de la commune et suivant - chapitre 012, charges du personnel-.

N° Acte : <b>2015 – Délib - 132- CM 25/09/2015</b>	<i>Classification : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T</i>
--	--

**Objet : Modification du tableau des emplois.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

N° Acte : <b>2015 – Délib –133 – CM 25/09/2015</b>	<i>Classification : 4.1 : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.</i>
--	---

**Objet : Emploi fonctionnel de directeur général des services.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'approuver** la création au tableau des effectifs de l'emploi fonctionnel de directeur général des services de 2 000 à 10 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Dit** que la prime de responsabilité des emplois de direction est fixée pour un montant maximum mensuel de 15% du traitement brut conformément aux dispositions du décret n°88-631 du 06 mai 1988.
- Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

N° Acte : <b>2015 – Délib –134 – CM 25/09/2015</b>	<i>Classification : 1.4 : Autres types de contrats</i>
--	--

**Objet : Convention d'assistance juridique commune- Cabinet LGP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, administration, travaux et communication » réunie le 11 septembre 2015,

- Approuve** la convention d'assistance juridique à passer avec le cabinet LGP 8, rue Voltaire, 29229 Brest, ceci pour un coût mensuel de 410 € HT.
- Autorise** Monsieur Le Maire à signer cette convention.
- Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

N° Acte : 2015 – Délib –135 – CM 25/09/2015	Classification : 1.4 : Autres Types de Contrats
---	---

**Objet : Renouvellement des conventions concernant le raccordement d'établissements industriels situés sur le port de Saint-Guérolé au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Finances, administration, travaux, communication » réunie le 11 septembre 2015,

- Approuve le renouvellement pour une période de cinq ans des conventions de raccordement des eaux résiduaires au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale passées entre la commune et les établissements ci-dessous :
  - 1) Etablissement « La Houle » terre-plein du port de Saint-Guérolé.
  - 2) Etablissement « Océane-Alimentaire » rue Lucien Le Lay.
  - 3) SARL « Jean François Furic » rue des marais.
  - 4) SARL « Saint gué froid » terre-plein du port de Saint-Guérolé.
- Autorise monsieur Le Maire à signer ces conventions.

N° Acte : 2015 – Délib –136 – CM 25/09/2015	Classification : 8.9 : Culture
---	--------------------------------

**Objet : Adhésion à l'association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE).**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, Mme Florine LE PAPE ne prenant pas part au vote.

#### **DECIDE**

- D'approuver** l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE),
- D'approuver** le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de 0.038€ par habitants et d'inscrire cette dépense au Budget.
- D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

N° Acte : 2015 – Délib –137 – CM 25/09/2015	Classification : 8.9 : Culture
---	--------------------------------

**Objet : Adhésion - membre souscripteur à l'association « les abris du marin ».**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Mr Robert BOUGUEON).

- Décide d'approuver** l'adhésion à l'Association « Les Abris du Marin »
- Dit** que la dépense est inscrite au budget de la commune.
- Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

N° Acte : 2015 – Délib –138 – CM 25/09/2015	Classification : 7.1 : Décision budgétaire
---	--

**Objet : Budget principal - décision modificative n°3.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vu l'avis favorable de la commission « Finances, administration, travaux, communication » réunie le 11 septembre 2015, approuve la décision modificative n°3 ci-dessous :

a) Dépenses

Article 020-dépenses imprévues : 115€

b) Recettes

Article 280422-subventions d'équipement-bâtiments et installations : 115€

N° Acte : 2015 – Délib –139 – CM 25/09/2015	Classification : 7.1 : Décision budgétaire
---	--

**Objet : Budget annexe du cinéma Eckmühl - décision modificative n°3.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 :

**I) Fonctionnement**a) Dépenses

Article 6061 - eau, électricité : ..... 2 000 €  
Article 6063 - fournitures d'entretien, petit équipement : .....1 500 €  
Article 6135 - Locations mobilières :.....10 000 €  
Article 6156 - Maintenance :.....1 000 €  
Article 678 - autres charges exceptionnelles :.....500 €

Total : 15 000 €

b) Recettes

Article 74-Subventions d'exploitation :.....15 000€

**II) Investissement**a) Dépenses

Article 2188-Autres acquisitions.....5 000€

b) Recettes

Article 1391-Subventions d'équipement :.....5000€

N° Acte : 2015 – Délib –140 – CM 25/09/2015	Classification : 7.1 : Décision budgétaire
---	--

**Objet : Budget annexe assainissement-décision modificative n°2.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 ci-dessous, concernant le budget annexe du service assainissement-section d'investissement :

Virement de la somme de la somme de 50 000 € de l'article 203 -Frais d'études et de développement- pour la porter à l'article 2315 -Installations, matériel et outillage technique-

N° Acte : 2015 – Délib –141 – CM 25/09/2015	Classification : 7.1 : Décision budgétaire
---	--

**Objet : Budget annexe du port de plaisance : décision modificative n°1.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 ci-dessous concernant le budget annexe des ports de plaisance de Penmarc'h :

**I) Fonctionnement :**

Virement de la somme de 1 000 € de l'article 6068 -autres matières et fournitures- pour la porter à l'article 6451- cotisations à l'URSSAF-.

Virement de la somme de 1 000 € de l'article 2315 -installations, matériel et outillage technique- pour la porter à l'article 2188 - autre matériel, outillage, mobilier-.

N° Acte : 2015 – Délib –142 – CM 25/09/2015	Classification : 7.5 : Subventions
---	------------------------------------

**Objet :** Demandes de subvention pour la réalisation d'un schéma des eaux pluviales à l'Agence de l'eau et au conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

**-Décide de solliciter** l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau (à hauteur de 50%) et le conseil départemental (à hauteur de 30%,) pour la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

**-Dit** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la commune.

**-Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° Acte : 2015 – Délib –143 – CM 25/09/2015	Classification : 7.5 Subventions
---	----------------------------------

**Objet :** Aménagement de la maison du gardien en pole musique et expression corporelle - demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Finances, administration, travaux, communication », réunie en date du 11 septembre.

#### DÉCIDE

**De solliciter** une subvention d'un montant aussi élevé que possible du ministère de l'intérieur au titre de la « réserve parlementaire ».

N° Acte : 2015 – Délib –144 – CM 25/09/2015	Classification : 8.3 Voirie
---	-----------------------------

**Objet :** Aménagement de voirie dans le secteur dit de Pors Carn – demande de subvention au titre des amendes de police

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

**-Décide de valider** le projet d'aménagement présent.

**-Décide de Solliciter** une aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police relative à la circulation routière.

**-Dit** que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget communal

N° Acte : 2015 – Délib –145 – CM 25/09/2015	Classification : 3.1 Document d'urbanisme
---	---

**Objet :** Acquisition des parcelles non bâties cadastrées section BE n°620 et BE n°623, ZS n°186.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**-Décide** l'acquisition des parcelles Appartenant à Monsieur BEGHIN-TANNEAU Pierre, non bâties cadastrées :

➤ BE n°620 pour une surface de 2439 m<sup>2</sup> et n°623 pour une surface de 3 719 m<sup>2</sup> en zone Ns , au PLU au prix de 0.50 € le m<sup>2</sup>,



-**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de Maître Sandrine CHUTO SEZNEC, Notaire associé à Pont l'Abbé.

-**Dit** que Tous les frais (Notaire, géomètre ...) seront à la charge de la Commune.

-**Dit** que les crédits sont inscrits au budget Communal

N° Acte : 2015 – Délib –146 – CM 25/09/2015	Classification : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement
---	---

**Objet : Aide à l'accession à la propriété - subvention**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suite à l'avis favorable de la commissions des aides à la propriété en date du 20 juillet 2015, décide d'allouer à Monsieur **Christophe LE PAPE**, domicilié au 95, rue des Colombes à Penmarc'h, une subvention de **3 000 €** pour l'acquisition d'une maison d'habitation rue de Gouesnac'h à Penmarc'h.

Décision adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –147– CM 25/09/2015	Classification : 8.1 : Enseignement
--	-------------------------------------

**Objet : Signature d'un avenant au contrat enfance jeunesse passé avec la CAF sur la période 2015-2017.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE**

**D'autoriser** Monsieur le maire à signer l'avenant ou tout autre document concernant ce dossier.

N° Acte : 2015 – Délib – 148– CM 25/09/2015	Classification : 8.9 : Culture
---	--------------------------------

**Objet : Acceptation d'un don.**

Madame Marie-Claire Dupont expose à l'Assemblée que Madame Christiane ORTH, demeurant au 169, rue du Stouic à Penmarc'h, souhaite faire un don à la Commune de Penmarc'h d'environ 800 plaques de verre photographique datant du début du 20<sup>ème</sup> siècle.

L'Assemblée délibérante accepte le don à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib – 149 – CM 25/09/2015	Classification : 8.9 : Culture
--	--------------------------------

**Objet : Cinéma- Tarif Secours Populaire**

Après l'avis de la commission « Finances et culture », le Conseil municipal à l'unanimité,

-**Décide** d'adopter le tarif de 3 € pour la vente de billetde cinéma au secours populaire

-**Dit** que les recettes seront inscrites au budget communal

N° Acte : 2015 – Délib – 150 – CM 25/09/2015	Classification : 1.4 : Autres Types de contrats
--	---

**Objet** : *Convention avec l'association de tennis de Penmarc'h pour l'occupation des installations municipales.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DÉCIDE**

- D'approuver** la nouvelle convention à passer entre la Commune et le Tennis Club de Penmarc'h concernant la mise à disposition d'équipements de tennis couverts et non couverts au terrain municipal des sports.
- D'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention.

N° Acte : 2015 – Délib – 151 – CM 25/09/2015	Classification : 8.9 : Culture
--	--------------------------------

**Objet** : *Adhésion à l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- D'adhérer** à l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire,
- D'acquitter** les cotisations annuelles correspondantes, sachant qu'elle s'établit pour 2015 à 0,04 € par habitant,
- D'imputer** la dépense correspondante à la nature 6281.

N° Acte : 2015 – Délib – 152 – CM 25/09/2015	Classification : 8.9 : Culture
--	--------------------------------

**Objet** : *Salle Cap Caval – Contrat de billetterie avec la FNAC.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE**

- De passer un contrat de billetterie avec FNAC pour l'ensemble des spectacles de la salle CAP CAVAL
- D'approuver les clauses de ces contrats dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

N° Acte : 2015 – Délib – 153 – CM 25/09/2015	Classification : 3.2 : Aliénation
--	-----------------------------------

**Objet** : *Vente aux enchères en ligne de biens mobiliers de la commune.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DECIDE**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à faire appel au prestataire AgoraStore (20 rue Voltaire 93100 Montreuil), pour procéder à la vente, par enchères en ligne, de mobiliers et matériels réformés, selon les conditions générales de ventes ci-annexées.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

***Objet : tarifs voile loisirs - enfants***

Pour des raisons d'encadrement et de sécurité, il a été convenu avec la Voile Associative Penmarc'haise que les séances de voile loisirs pour les enfants seraient confiées au centre nautique municipal, comme le sont les séances de voile loisirs pour adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions de tarifications.

**LE MAIRE,  
Raynald TANTER**